

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le seize mai à vingt heures, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de VAL EN VIGNES.

Présents : MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Elodie BASBAYON, Eliane CHATAIGNIER, Yvette CLOCHARD, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Pascal GABILY, Patrick GIREAUD, Jean GIRET, Vanessa GIRET, Roger GOURDON, Christelle GRANDJEAN (4à8), Dominique GRIVAULT, Frédéric GRIVAULT, Christophe GUILLOT, Emmanuelle HEMARD, Audrey HERVE, Dominique JOLLY, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Cécile MERCERON, Charles POIRIER, Jean-Yves RETAILLEAU, Stéphanie ROUSSIÈRE, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT.

Absents avec procuration : MM. et Mmes Jacky BRETIGNY, Françoise CORNU, Carine FAVRAU, Claude FERJOU, Fernand FROUIN, Dorothée GUENEAU MELIS, Guyleine PAIRAULT.

Absents excusés : /

Absents : M. et Mmes Nelly BERTHELOTEAU, Pascale BOURRY, Xavier BRICAULT, Nadine DECESVRE, Azeline FALOURD, Anthony GOURDON, Aurélie MOUTIN, Sébastien POUPIN.

Secrétaire : Mme Audrey HERVE,

Secrétaires auxiliaires : Nicole Renaudeau (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice	: 41
Membres présents	: 25 (1 à 3) ; 26 (4 à 8)
Votants	: 32 (1 à 3) ; 33 (4 à 8)

Objet de la délibération :

Suite à la demande de Monsieur le maire, **le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour l'objet suivant en n°1 : présentation de l'étude approfondie des projets par le conseil municipal d'enfants**

2018.05.16

1) PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE APPROFONDIE DES PROJETS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Etaient présents : Manoah Berthelot, Antonin David, Corentin Doussin, **Lény Gaillard, Hugo Grelier**, Laura Grolleau, Tifenn Hervé, Loanne Lainé, Milann Pasquet, Simon Rouillard

Etaient absents : Tobias Cousin et Tiago Gomes.

Le 14 mars 2018, le conseil municipal d'enfants est venu présenter l'action menée pour proposer un projet que la collectivité pourrait effectuer sur le territoire de la commune. Après avoir entendu les arguments de chaque proposition, discuté et voté, ils ont choisi **l'installation de boîtes à livres sur la commune de Val en Vignes.**

Depuis cette date, ils évoluent sur ce projet et viennent aujourd'hui présenter l'étude qu'ils ont réalisée, le diaporama projeté est développé par chacun des enfants.

- ils ont réfléchi sur :
 - les éléments indispensables pour construire une boîte à livres,
 - les emplacements dans chacune des communes déléguées,
- ils ont présenté différents modèles de boîte à livres, à réaliser à partir de meubles de récupération, ou à construire soi-même avec plan à l'appui,
- ils informent également qu'une association nommée (L'association Graine de Dahu) peut assister les collectivités avec une adhésion de 25€.

Monsieur le maire remercie les enfants pour le travail qu'ils ont réalisé. La commission enfance jeunesse va examiner l'étude proposée et formuler son avis lors du prochain conseil municipal.

Madame Marie-Laurence Lumineau-Volerit demande aux enfants, de réfléchir sur la manière de remplir ces boîtes à livres.

Le conseil municipal, prendra sa décision lors du prochain conseil du 13 juin, pour le choix du format et de la fabrication des 4 boîtes à livres, et lors de cette réunion, il entendra les propositions faites pour les approvisionner.

En pièce jointe, le diaporama présenté par les enfants ; ils ont ensuite dialogué avec les élus, chacun d'eux a émis des informations techniques complémentaires, ils ont demandé s'il serait possible de récupérer des casiers ou anciens meubles pour ensuite les aménager, et quelle proposition les élus préfèrent. Monsieur Giret répond que parmi tous les exemples proposés, il est sans doute possible de récupérer des volumes existants qui serviront de base pour la construction. Pour le choix, 4 sites sont proposés, donc pourquoi ne pas diversifier selon le lieu, tout cela doit être réfléchi. Madame Lumineau –Volérit propose d'utiliser les couleurs du logo de la commune. En tout cas, les suggestions sont intéressantes, c'est une idée originale qui couvre toute la commune de Val en Vignes. Un appel pourra être lancé auprès de la population pour trouver de matériaux et des volontaires pour aider à la fabrication.

2018.05.16

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 11/04/2018

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11/04/2018, transmis le 15/05/2018 sont adoptés à l'unanimité.

2018.05.16

3) GRANGE BOUILLÉ SAINT-PAUL « RÉSULTAT CONSULTATION MARCHÉ TRAVAUX LOT 1 »

*Vu la décision du conseil municipal du 15/02/2017 **décidant** de demander une subvention DETR, et validant le plan de financement équilibré à 67 100 €.*

Vu la décision du conseil municipal du 11/10/2017 retenant M. Luc Cogny, architecte, pour assurer la prestation suivante : Projet DCE – ACT – DET – AOR (montant des honoraires de 10 085.00 € H.T.)

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 attribuant une subvention DETR d'un montant de 33 214.00 €

Vu la décision du conseil municipal du 17/01/2018 approuvant le plan de financement, autorisant le maire à lancer une consultation pour un marché de travaux et demandant de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe CAP 79

Vu la consultation publiée le 12 mars 2018, pour une remise des offres le 29/03/18,

Vu la nouvelle consultation pour le lot 3, pour lequel aucune entreprise n'a répondu,

Vu la proposition de Monsieur le maire de reporter à une prochaine réunion la décision pour le lot n°1 en raison de l'absence d'une précision technique sur le revêtement de sol en résine, et en attendant l'analyse définitive du Maître d'œuvre,

Vu la décision du conseil municipal du 11/04/2018, autorisant le maire à signer les marchés pour les lots 2, 3, et 4

Vu l'analyse des offres réalisée par M. Luc Cogny, architecte, pour le lot n°1 - TERRASSEMENT - GROS OEUVRE - SOL RESINE

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par M. Luc Cogny, architecte, **pour le lot n°1 - TERRASSEMENT - GROS OEUVRE - SOL RESINE, décide de retenir, l'entreprise VIC** (reprise en cours par les Bâisseurs Thouarsais – Benoit Le Moigne), au prix de **56 837.98 € H.T., et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.**

Ainsi, les travaux d'aménagement de la grange sont répartis comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	Euro HT	Euro TTC
Lot : 1 TERRASSEMENT - GROS OEUVRE - SOL RESINE (estimation : 32 100 €) OPTION :ENDUIT MURS INTERIEURS (estimation :20 000€)	VIC Reprise en cours par les Bâisseurs Thouarsais – Benoit Le Moigne	40 958.66 15 879.32	49 150.39 19 055.18
TOTAL Euros lots 1		56 837.98	68 205.57

Rappel des marchés acceptés			
Lot : 2 COUVERTURE TUILE	Jean ROBERT	20 266,80	24 320.16
Lot : 3 CHARPENTE BOIS - MENUISERIES – AGENCEMENT	BERTHELOT MENUIS.-	44 394,71	53 273.65
Lot : 04 CHAUFFAGE GAZ - VENTIL- PLOMB – ELECTRIC.	FBM	14 012.00	16 814.40
TOTAL Euros lots 2+3+4		78 673.51	94 408.21
TOTAL Euros		135 511.49	162 613.78

Monsieur Giret informe que dans la presse (la NR) il y a une erreur importante sur le prix des travaux de la grange et demande d'apporter un rectificatif.

2018.05.16

4) ACQUISITION TERRAIN « MASSAIS LES SABLONNIÈRES SECTION AL N°11 »

Monsieur Claude Ménard a accepté le 9 mai 2018, la proposition du bureau municipal pour vendre à la collectivité la parcelle cadastrée section 168AL n°11, d'une superficie de 4208 m², dont il est propriétaire, au prix de 800 €.



Le conseil, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **Accepte d'acquérir le terrain cadastré section 168AL n°11, d'une superficie de 4208 m² au prix de 800.00 €.**
- **Autorise le maire à signer tous les documents liés à cette transaction.**

Cette parcelle est située dans le prolongement du lotissement les Claudis, mais est séparée par une parcelle appartenant à MM Patrice et Jean-Marie Pineau. Monsieur Yannick Vergnault précise que c'est une opportunité d'acheter cette parcelle, mais que les propriétaires de la parcelle voisine n°11 ne sont pas vendeurs. Monsieur Giret propose de leur adresser un courrier pour savoir s'ils seraient prêts à céder ce bien à la collectivité. Ces biens permettraient d'agrandir la zone constructible par l'extension du lotissement.

2018.05.16

5) PARTICIPATION ASSOCIATIONS CARITATIVES « VÉHICULE FRIGORIFIQUE »

Monsieur le maire, et Madame l'adjointe des affaires sociales de la ville de Thouars, par courrier en date du 27 mars 2018, sollicite les communes pour participer à l'achat d'un véhicule pour les associations caritatives. En effet, afin de transporter les produits frais ou surgelés venant de Niort, Parthenay et Doué-en-Anjou, il est nécessaire de remplacer le camion actuel qui est hors service depuis le 19 mars. L'achat d'un autre véhicule représente un budget d'environ 36000 €, or, les 4 associations assemblées (secours catholique, secours populaire, les restos du cœur, et la banque alimentaire), peuvent apporter seulement 26000 €. La ville de Thouars assure l'entretien, l'assurance et le garage.

La commission « vie associative » s'est réunie le 26 avril 2018, et propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 250.00 €. Le bureau a validé ce montant.

Le conseil municipal, afin de participer au financement de ce véhicule, **valide la décision du bureau et décide d'accorder une subvention d'un montant de 250.00 € au Secours Populaire.**

2018.05.16

6) CONVENTION ASSOCIATION CANINE

Vu la décision du conseil municipal du 23 mars 2017, autorisant le maire

- *à déposer un dossier de permis de construire afin de réaliser une salle de réunion polyvalente, sur un terrain communal, pour l'école canine du Thouarsais,*
- *à passer commande auprès de Magalie Bodin, architecte ; les honoraires de 2550 €, doivent être remboursés à la collectivité en intégralité par l'association.*

Vu le projet de convention présenté par Monsieur le Maire en diaporama, déterminant les conditions d'occupation de l'ensemble immobilier.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
valide le projet de convention présenté, et **autorise le Maire à signer la convention** entre la commune de Val en Vignes et l'Ecole canine du Thouarsais, définissant les conditions d'utilisation d'un ensemble immobilier situé à Massais.

2018.05.16

7) PEDT POUR LA PÉRIODE 2018-2021

Le Projet Éducatif Territorial pour la période "2015-2018" prend fin.

Le Pôle Sport/Éducation/Jeunesse de la CCT, prévoit d'élaborer un nouveau PEDT pour la période 2018-2021. Pour cela, il souhaiterait connaître la position de la collectivité pour rejoindre ce nouveau projet de convention. Il est rappelé qu'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) est une obligation pour obtenir les fonds de soutien par enfant et par an.

Un dossier administratif doit être constitué et validé par le directeur académique des services de l'Éducation Nationale et en préfecture.

Lors du bilan de ces trois dernières années, les communes signataires ont souhaité poursuivre avec les mêmes objectifs qui sont :

- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs,
- Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation,
- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement,
- Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous,
- Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants,
- Développer le savoir vivre ensemble,
- Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable,
- Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations,
- Co-organiser et mettre en place des formations pour les intervenants périscolaires professionnels ou bénévoles,
- Mettre à disposition une banque de données sur les TAP.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, accepte**, pour ce nouveau projet de convention, **de rejoindre la CCT afin d'élaborer un nouveau PEDT pour la période 2018-2021**, et **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention** correspondante.

[Le contenu sera défini ensuite par la commission des affaires scolaires.](#)

2018.05.16

8) QUESTIONS DIVERSES

8-1 TOUR DES DEUX-SÈVRES DU 14 JUILLET

Le tour des Deux-Sèvres a lieu du 12 au 15 juillet ; il passera sur la commune (Massais, Bouillé Saint-Paul et Cersay), le 14 juillet après-midi.

Pour l'organisation, la **CDSR** (Commission départementale de la sécurité routières) aura lieu le mardi 5 juin 2018 à 10h à la préfecture des Deux-Sèvres.

[Peut-être nous sera-t-il demandé d'installer un dispositif de sécurité aux intersections, pour l'instant rien n'est demandé. Un sprint est prévu dans le bourg de Cersay.](#)

8-2 POINT SUR LES OAP SUITE AU BUREAU

Avant de présenter le diaporama des plans proposés par le bureau municipal, Monsieur Jean Giret précise que ces zones OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), doivent être définies dans le cadre du PLUi, pour respecter le contrat entre l'Etat et les collectivités sur la consommation minimum des espaces agricoles. Sont concernés par ces zones, les terrains hors zones urbaines, et le programme est établi pour une période de 10 ans. Sur la commune de Val en Vignes, l'extension maximum se situe entre 2,3ha à 3,4ha.

Les maires délégués présentent à l'appui du diaporama, les propositions faites par le bureau municipal. Ces propositions d'une superficie totale de 3,9ha, seront exposées au service de la CCT, qui émettra son avis, afin que le bureau municipal délimite définitivement ces zones le 7 juin.

8-3 PROCHAINES RÉUNIONS

22/05/2018 Commission Affaires scolaires 18 h30 à Cersay	
24/05/2018 Etude Globale VEV 18 h à 22 h salle des fêtes Bouillé Saint-Paul	
29/05/2018 Commission communication (4) à 18 h 30 à Bouillé Saint-Paul	
07/06/2018 Bureau municipal – 14 h 30	13/06/2018 Conseil municipal – 20 h.30
12/07/2018 Bureau municipal – 14 h 30	18/07/2018 Conseil municipal – 20 h.30
07/09/2018 Bureau municipal – 14 h 30	12/09/2018 Conseil municipal – 20 h.30
11/10/2018 Bureau municipal – 14 h 30	17/10/2018 Conseil municipal – 20 h.30
08/11/2018 Bureau municipal – 14 h 30	14/11/2018 Conseil municipal – 20 h.30
06/12/2018 Bureau municipal – 14 h 30	12/12/2018 Conseil municipal – 20 h.30

Rappel de quelques dates :

2 juin : forum des associations, environ 20 associations participeront (Elia Mélis propose un jeu pour découvrir les associations ; elle a également établi flyer + affiche) 1 point presse est prévu ; tout le monde est invité, chacun apporte son pique-nique, et la commune offre l'apéritif. Il sera nécessaire de se répartir la distribution des flyers.

23 mai à 14 h30 : rencontre prévue avec 2 personnes de l'association des futurs proches pour dessiner une proposition sur carte d'un chemin de liaison reliant les 4 bourgs qui sera ensuite testé sur le terrain par les référents chemins.

16 juin : fête de la musique

23 juin : fête des écoles Bouillé Saint-Paul et Massais.

Fin de séance 21 h.45

Pour copie conforme
Val en Vignes, le 22 mai 2018
Le Maire, Jean GIRET

- APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 11/04/2018
- GRANGE BOUILLÉ SAINT-PAUL « RÉSULTAT CONSULTATION MARCHÉ TRAVAUX LOT 1 »
- ACQUISITION TERRAIN « MASSAIS LES SABLONNIÈRES SECTION AL N°11 »
- PARTICIPATION ASSOCIATIONS CARITATIVES « VÉHICULE FRIGORIFIQUE »
- CONVENTION ASSOCIATION CANINE
- PEDT POUR LA PÉRIODE 2018-2021
- QUESTIONS DIVERSES
- TOUR DES DEUX-SÈVRES DU 14 JUILLET
- POINT SUR LES OAP SUITE AU BUREAU